

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le Postulat Pierre Fonjallaz et consorts –
Vers une viticulture durable en développant les cépages résistants (21_POS_18)

Rappel du postulat

En matière de cépages de résistants, un certain nombre d'essais sont en cours au niveau des stations fédérales, du canton de Vaud et de certains praticiens. Désormais pour évoluer vers une viticulture durable dans le canton de Vaud, il est nécessaire de renforcer les démarches existantes et le postulat poursuit ce but.

- *Les vins des cépages piwi (pilzwiderstandsfähig =résistants aux champignons) commercialisés à partir de 1960 sont excellents. Dégustés à l'aveugle, ils sont placés à Bordeaux, en Alsace, en Espagne ou en Italie, alors qu'ils sont produits à Spiez, à Uesslingen à Wallenstadt et dans le canton de Vaud.*
- *Le bilan écologique des piwi est meilleur que celui des cépages traditionnels. Avec 0 à 4 interventions fongicides par saison au lieu de 6 à 10 en culture intégrée ou en bio, on réduit le tassement des sols, on diminue les émissions de CO², on diminue les résidus de produits dans les sols, les eaux et les vins.*
- *Ces cépages peuvent se cultiver plus facilement sans l'utilisation du cuivre, classé en métal lourd et non favorables à certains organismes du sol. Ce qui pose problème même en culture biologique qui cherche à le remplacer.*
- *Il serait souhaitable dans le sens d'une viticulture durable, d'accompagner la culture de ces cépages résistants avec des pratiques viticole sans produits de synthèses, sans désherbants chimiques ni d'engrais minéraux, préservant ainsi les sols sur le long terme.*
- *Le personnel viticole, patron, patronne, y compris, ainsi que leurs familles ne sont plus sur exposés aux risques chimiques et aux dégâts sur leurs santé constatés depuis longtemps.*
- *Les cépages piwi sont mieux adaptés aux changements climatiques que les variétés européennes traditionnelles. Le déplacement des précipitations sur la période de maturation du raisin entraîne des traitements supplémentaires sur les variétés traditionnelles, que les piwis rendent inutiles par leurs résistances aux maladies.*

Une liste de cépages résistants sont déjà répertoriés dans les cépages ayant droit à l'AOC.

Les Cépages résistants suivants ne sont pas encore à l'AOC, respectivement Sauvignon Soyhières, Sauvignac, Souvignier gris, pour les cépages blancs et cal 1-15, cal 1-28, Monarch, Cabernet carbon, Cabernet Jura, pour les rouges sont pour la plupart cultivés sur le plus grand domaine bio de Suisse, qui se trouve à Uesslingen dans le canton de Thurgovie. Ils peuvent être intéressant également pour le vignoble vaudois.

Pour les raisons exposées ci-dessus, il est important d'encourager et de promouvoir la culture des cépages résistants en pays de Vaud :

- *dans les stations de recherches du canton (Cela permettra aussi aux apprentis vigneron.ne.s d'étudier les cépages en pratiques)*
- *dans ses différents domaines du canton (Hospices cantonaux sis dans le Chablais vaudois et sur le domaine de Marcelin)*
- *d'encourager la culture de ces cépages auprès de acteurs de la viticulture vaudoise, en particulier au travers des séances de formations et de vulgarisation avec les acteurs de la branche.*
- *d'accompagner les vigneron.s avec des conseils techniques pendant les premières années de plantations*
- *d'intensifier la recherche, déjà en cours, de nouveaux cépages résistants adaptés à nos conditions.*

Pour les raisons exposées ci-dessus, le postulant a l'honneur de demander au Conseil d'État, un rapport proposant des pistes de mise en œuvre et une concrétisation des propositions susmentionnées.

Rapport du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

Déposé le 16 mars 2021, le postulat Pierre Fonjallaz et consorts demande au Conseil d'État un rapport présentant les mesures prises pour soutenir le développement de cépages résistants et des pistes de mise en œuvre des propositions formulées par les postulants. Après l'avoir pris en considération, le Grand Conseil l'a transmis au Conseil d'État en date du 6 janvier 2022.

Le présent rapport débute premièrement par un historique du développement des cépages résistants pour ensuite présenter les mesures actuellement en cours dans ce domaine. Il confirme ainsi l'importance qu'attache le Conseil d'État à cette thématique.

La protection des plantes par les méthodes chimiques est de plus en plus controversée en particulier en raison de l'attention renforcée qui est portée aux aspects de durabilité, de protection de l'environnement et de santé publique. Une mise en œuvre de dispositifs pérennes permettant une protection suffisante des cultures est souhaitable.

Les végétaux, comme tous les êtres vivants, doivent répondre à des agressions de toutes sortes, au premier rang desquelles celles des micro-organismes pathogènes (champignons, oomycètes, bactéries, virus). Parmi les organismes phytopathogènes, on dénombre plus de 10'000 espèces de champignons et oomycètes (mildiou) qui sont à l'origine de 70 % des maladies des plantes cultivées et quelques milliers d'espèces de bactéries et de virus qui complètent le tableau des agresseurs microbiologiques des plantes¹.

Une plante est dite « résistante » lorsqu'elle a la faculté de contrôler l'attaque d'un parasite lorsque les conditions sont favorables à l'infection et de n'être que peu ou pas malade.

1.1 Vigne et historique des cépages résistants issus de croisements interspécifiques

L'étude de la résistance de la vigne aux maladies et ravageurs au travers de cépages résistants a débuté au milieu du 19^e siècle, en particulier en France, à la suite de l'introduction en Europe de maladies phytosanitaires dévastatrices - oïdium, mildiou, phylloxéra - venues des États-Unis.

Les travaux des frères Bouschet (1824 - 1845) en particulier, ont conduit à des croisements par greffage sur les vignes européennes de l'espèce botanique *Vitis vinifera*, sensibles dans leur grande majorité, de bois issus de vignes américaines résistantes. Ainsi, de nouvelles variétés appelées hybrides (syn. hybrides producteurs directs, syn. hybrides interspécifiques, syn. cépages interspécifiques, syn. cépages résistants) résistant à la fois à l'oïdium, au mildiou et au phylloxéra ont été obtenues, lesquelles évitaient l'application répétée de cuivre et de soufre pour combattre ces maladies.

En effet, tous les cépages européens de l'espèce botanique *Vitis vinifera* sont hautement sensibles aux maladies fongiques et doivent impérativement être traités à l'aide de fongicides pour produire des récoltes saines, que ce soit en production intégrée (7-8 applications/an) ou en production biologique ou biodynamique (10-15 applications/an).

Des hybrides obtenus par l'introgression de gènes de résistance qui n'existent que dans les espèces du genre *Vitis* autre que *vinifera*, soit d'origine américaine ou asiatique tels que *V. labrusca*, *V. riparia*, *V. amurensis*, *V. rupestri* ou dans l'espèce *Muscadinia rotundifolia* ont déjà été produits par les sélectionneurs de l'époque.

Ces hybrides interspécifiques ont eu un tel succès qu'en 1958, 30 % du vignoble français était couvert par les cépages résistants, soit 400'000 ha.

Toutefois, l'histoire des hybrides, évoluant sous l'acronyme PIWI (Pilzwiederstandsfähige Soerten) en allemand, est truffée d'embûches et de réglementations. La qualité insuffisante du vin obtenu à partir de ces hybrides entraîne leur exclusion, de même que les premières lois sur la protection des appellations d'origine en France freinent leur développement dès les années 30. En 1935, la France interdit la plantation de 6 hybrides issus de *V. labrusca* au goût foxé et contenant du méthanol toxique pour la santé humaine (Jacquez, Noah, Herbemont, Clinton, Isabelle, Othello). En 1953, tous les hybrides sont bannis des appellations d'origine contrôlée, à l'exception du Baco blanc recommandé pour l'armagnac.

Alors que l'hybridation diminuait en France à partir des années 50, celle-ci s'est maintenue dans d'autres pays comme en Allemagne, Suisse, Hongrie, ou encore République Tchèque.

¹ F. Hirissou, La résistance des plantes. Chambre d'agriculture Dordogne – Novembre 2020.

Paradoxalement le Catalogue national français le plus récent (édition 2007) contient 21 cépages interspécifiques cultivés sur 6'285 ha (0.76 % des surfaces viticoles de France).

1.2 Cépages résistants issus de croisements interspécifiques en Suisse

Suivant le Décret du Grand Conseil vaudois du 24 février 1886 qui spécifiait : « *Il est important de donner à la viticulture de ce pays le soutien nécessaire pour assurer son développement, en réalisant de l'expérimentation aux frais de l'État* » et décide « *de fonder un Centre de Recherche en viticulture au Champ-de-l'Air à Lausanne* », la recherche vitivinicole initiale en Suisse trouve ses origines au Champ-de-l'Air à Lausanne pour se poursuivre au Centre du Caudoz à Pully en 1916.

L'activité de ce premier centre de recherche vitivinicole de Suisse romande a été essentiellement concentrée sur l'évaluation des cépages hybrides français de l'époque élaborés pour parer au mildiou et à l'oïdium sans produits phytosanitaires.

Plus de 160 de ces cépages ont été évalués et documentés entre 1920 et 1950 avec un succès mitigé du fait de la piètre qualité de leurs vins, à l'exception de Seibel 1000, Seibel 5455 (= Plantet) et Oberlin 604, tous trois très productifs sans aucun traitement phytosanitaire.

Dans le registre cantonal des vignes de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), le Plantet apparaît jusqu'en 2007, certes sur une surface extrêmement limitée.

1.3 Les hybrides interspécifiques de nos jours

À ce jour, à l'échelle internationale, seuls l'Amérique du Nord autour des grands lacs de l'État de New York et le Canada cultivent de manière significative les hybrides interspécifiques ou les cépages américains essentiellement pour la production de jus de raisin non fermenté et leur bonne résistance au gel (Concord, Catawba, etc.).

Il apparaît donc que les cépages résistants interspécifiques de l'après-guerre ont progressivement été bannis jusque dans les années 1980 ou ont été cultivés de manière très marginale. Les raisons principales étant l'avancée de produits phytosanitaires toujours plus performants et la qualité médiocre des vins qu'ils produisaient dans un contexte européen où la France en a fait des ennemis de la viticulture.

2. CEPAGES RESISTANTS ACTUELS

2.1 Cépages issus de croisements intraspécifiques

Après « l'échec » des cépages résistants de l'après-guerre, l'Agroscope (centre de compétence de la Confédération dans le domaine de la recherche agronomique et agroalimentaire) s'est concentré sur les croisements intraspécifiques (*V. vinifera* x *V. vinifera*) dès 1960 et jusqu'en 1995. Ces créations variétales ont été effectuées au Centre du Caudoz à Pully et avaient pour objectif la diversification des cépages rouges pour palier à l'importation de vins de coupage autorisés à cette époque et jusqu'en 2006 (10 % pour les vins de catégorie 1 et 15 % pour la catégorie 2).

De ce programme sont issus les cépages Gamaret, Garanoir, Diolinoir, Carminoir, Galotta, Mara, Merello, Gamarello, Cornarello, Nerolo et Cabernello entre 1997 et 2016 (voir tableau ci-dessous).

| Cépages | Croisement (année) | Homologué | caractéristiques |
|--|--|-----------|--|
| Croisement intraspécifique ou métis | | | |
| Charmont | Chasselas x Chardonnay (1965) | 1993 | Proche du Chasselas |
| Gamaret | Gamay x Reichensteiner (1970) | 1997 | Résistant à la pourriture grise |
| Garanoir | Gamay x Reichensteiner (1970) | 1997 | Peu sensible à la pourriture grise |
| Diolinoir | Robin noir x Pinot noir (1970) | 1998 | Moyennement sensible à la pourriture grise |
| Doral | Chasselas x Chardonnay (1965) | 2004 | Proche du Chasselas |
| Carminoir | Pinot noir x Cabernet Sauvignon (1982) | 2006 | Résistant à la pourriture grise |
| Galotta | Ancellotta x Gamay (1981) | 2009 | Résistant à la pourriture grise |
| Mara | Gamay x Reichensteiner (1970) | 2012 | Sensibilité moyenne à la pourriture grise |
| Gamarello | Merlot x Gamaret (1995) | 2016 | Résistant à la pourriture grise |
| Merello | Merlot x Gamaret (1995) | 2016 | Résistant à la pourriture grise |
| Cabernello | Cabernet franc x Gamaret (1995) | 2016 | Résistant à la pourriture grise |
| Cornarello | Humagne rouge x Gamaret (1995) | 2016 | Résistant à la pourriture grise |
| Nerolo | Nebbiolo x Gamaret (1995) | 2016 | Résistant à la pourriture grise |
| Croisement interspécifique | | | |
| Divico | Gamaret x Bronner (1997) | 2013 | Résistant au mildiou, à l'oïdium, à la pourriture grise |
| Divona | Gamaret x Bronner (1997) | 2017 | Résistance au mildiou, à l'oïdium, à la pourriture grise |

2.2 Cépages issus de croisements interspécifiques

Dès 1996, la création variétale s'est orientée vers des croisements interspécifiques (*V. vinifera* x autres *Vitis* résistants aux maladies fongiques), activité également pratiquée dans des institutions ou des entreprises privées des Pays de l'Est, USA, Canada, Allemagne, Autriche et Italie.

L'objectif est d'obtenir de nouvelles générations d'hybrides interspécifiques aux arômes et bouquets le plus proche possible ou identique à celui des cépages traditionnels *V. vinifera* par croisement dirigé (castration des fleurs et pollinisation ciblée).

De ce projet sont issus les cépages Divico (rouge) et Divona (blanc), tous deux issus d'un croisement entre le Gamaret et le Bronner de l'institut de Freiburg i.Br. en Allemagne. Cet institut en particulier est à l'origine d'un nombre conséquent de cépages résistants parmi lesquels on trouve entre autres le Cabernet Cortis, le Cabernet Carbon, le Cabernet cantor, le Cabernet carol, le Johanniter, le Solaris, le Seyval blanc ou le Souvignier gris.

À cette liste viennent s'ajouter les cépages produits par l'hybrideur privé suisse Valentin Blattner à Soyère tels que le Cabernet Jura, le Cabernet blanc, le Cabernet noir, le Muscatin, le Riesel, le VB, le CAL, etc.

2.3 Offre actuelle de cépages résistants et défis principaux liés à ces cépages

De nos jours, plusieurs dizaines de sélectionneurs institutionnels ou privés sont répertoriés en Europe et plus généralement dans le monde.

Techniquement, la résistance à chaque maladie fongique, que ce soit mildiou, oïdium, botrytis ou black rot doit être polygénique démontrée et décrite dans différentes conditions climatiques. Cette polygénie est caractérisée par différents marqueurs (Quantitative Trait Loci – QTL) de parties du génome qui sont porteuses des gènes de résistance dispersés dans l'ensemble du génome total.

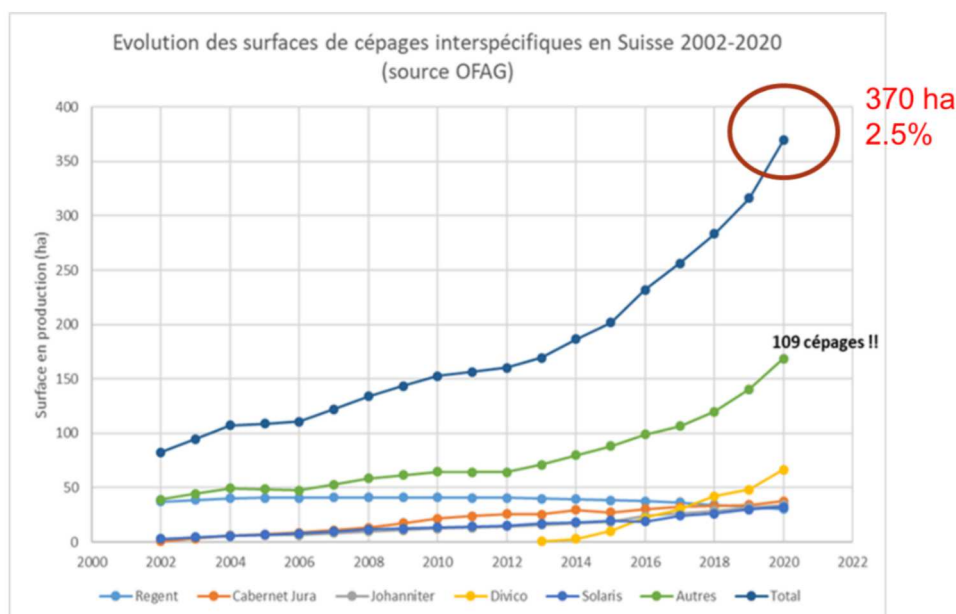
Afin de ne pas répéter la situation vécue avec les cépages résistants interspécifiques issus de la période de l'après-guerre, il est essentiel que la qualité des vins produits corresponde à celle de ceux produits à partir de *V. vinifera* et ne présente pas de notes aromatiques semblables à celles des hybrides de la première génération.

Actuellement, plus de 130 cépages sont disponibles ; toutefois, cette offre abondante place les viticulteurs devant un choix pratiquement impossible. En effet, il est extrêmement difficile pour un viticulteur privé d'estimer le potentiel réel des variétés de cépages résistants proposés pour la viticulture suisse et vaudoise.

Dès lors, une évaluation agronomique et œnologique sérieuse et détaillée doit être menée à moyen terme par des institutions spécialisées tel que l'Agroscope (Centre du Caudoz à Pully) dans des conditions climatiques locales, avec une vinification uniformisée et standardisée, en vue d'estimer le potentiel réel des variétés de cépages résistants disponibles.

3. SITUATION DES CEPAGES RESISTANTS EN SUISSE

Dans la situation socio-politique actuelle, l'intérêt pour des cépages résistants est grandissant. Néanmoins, les statistiques fédérales montrent que le développement de l'implantation des cépages résistants reste très confidentiel avec seulement 2.5 % (370 ha) de la surface viticole suisse en 2020 (figure ci-dessous). Il ressort aussi que ces 2,5 % de la surface viticole recèlent une très grande diversité de cépages plantés (109 cépages différents en 2020), ou plutôt expérimentés, par les exploitants eux-mêmes.



Le fait que les surfaces existantes de cépages résistants aient en majorité été plantées par les exploitants eux-mêmes est un élément clé fondamental expliquant le peu de surfaces actuellement dévolues aux cépages résistants. En effet, les viticulteurs n'ayant pas les ressources pour comparer et documenter les cépages résistants proposés, planter des cépages résistants s'apparente à un risque entrepreneurial important. Dans ce contexte, il est ainsi difficile de tirer des conclusions solides et scientifiques à partir des choix effectués par les exploitants privés, qui permettraient d'avancer dans la connaissance de ces cépages.

Afin de garantir la qualité des cépages résistants développés, c'est une tâche publique d'expérimenter le potentiel d'un cépage résistant et/ou d'en proposer aux viticulteurs sur la base d'expérimentations sérieuses, lesquelles doivent inclure l'élaboration de vins. Ceci explique l'augmentation significative de cultures du cépage Divico qui émane d'Agroscope et qui bénéficie d'un accompagnement documenté par des résultats factuels tout au long du développement de la variété.

À l'inverse, les cépages de l'obteneur privé suisse qui pratique une politique de diffusion maximale (plusieurs dizaines de cépages en partie sous code et n'ayant pas fait de démarche de protection des variétés obligatoire à l'échelle internationale) proposée sans accompagnement, impose que les exploitants découvrent les vertus de ces cépages, au risque de surprises.

3.1 Vins issus des cépages résistants et appellation d'origine contrôlée (AOC)

Si en France les cépages résistants ont été bannis des AOC en 1953 comme expliqué au point 1.1, en Suisse, ce n'est pas le cas.

À ce jour, la liste complète des cépages admis pour l'AOC dans le canton de Vaud fait mention de 30 cépages blancs et 31 cépages rouges. Parmi ces 61 cépages, 8 sont des cépages interspécifiques plus ou moins résistants, à savoir le Regent (cépage rouge - R), le Maréchal Foch (R), le Léon Millot (R), le Divico (R), le Divona (cépage blanc - B), le Johanniter (B), le Solaris (B) et le Seyval blanc (B).

Les trois premiers cépages résistants énumérés ci-dessus, tout comme Seyval blanc, sont d'anciens hybrides revisités et pour lesquels la résistance a été partiellement contournée (ex. mildiou chez Regent).

Le Johanniter et le Solaris sont plus récents, tout comme les Divico et Divona qui semblent être les plus intéressants. Ce dernier cépage blanc et le Solaris sont, en particulier, très précoces et accumulent beaucoup de sucre. Finalement, le Seyval blanc et le Johanniter produisent des vins d'intérêt, relativement aromatique pour Johanniter et plus neutre pour Seyval blanc.

3.2 Expérimentation sur les cépages résistants

Le domaine viticole de la DGAV à Marcelin expérimente à l'heure actuelle les cépages Divico, Divona et Floréal (RES DUR1 INRAe), ainsi que les résistants à la pourriture grise Merello, Cabernello, Cornarello, Neroło et Gamarello.

L'Agroscope à Pully dispose de tous les principaux cépages résistants actuels (>30 cépages) qui sont également vinifiés et évalués par un panel interne auquel le responsable du Centre de compétence en culture spéciale de la DGAV participe.

Bien que l'expérimentation de cépages résistants soit un pan important du travail effectué par les instances étatiques, il est nécessaire de préciser que les surfaces et les ressources disponibles ne permettent pas d'expérimenter tous les cépages proposés sur le marché, en particulier ceux issus de sélectionneurs privés. L'évaluation de l'ensemble des nouveaux cépages proposés par des privés n'est pas une tâche qui incombe à l'État.

3.3 Les cépages résistants dans la formation vaudoise des acteurs de la viticulture

Dans le canton de Vaud, tous les élèves suivant une formation initiale en viticulture (CFC) sont formés sur les cépages résistants. Leur cursus comprend la formation minimale permettant de répondre aux obligations légales fédérales en matière de formation initiale complétée de manière obligatoire par un enseignement additionnel mis en place par le canton, qui bénéficie d'une certaine latence horaire pour aborder des thématiques spécifiques. De plus, pour les élèves inscrits en formation viticole Bio, ce qui représente près de 50 % des élèves, les heures de formation dédiées aux cépages résistants sont encore plus importantes.

Finalement, les professionnels établis et soucieux de compléter leurs connaissances par le biais de la formation continue dispensée par le canton se voient aussi formés aux cépages résistants.

En ce qui concerne la vulgarisation, la thématique des cépages résistants fait partie de ce qui est dispensé par ProConseil et financé par la DGAV.

3.4 Appréciation du consommateur vis-à-vis des nouveaux cépages

L'introduction de nouveaux cépages a de tout temps suscité de nombreuses questions et dépend, in fine, de l'appréciation de l'amateur de vin. Si les avis peuvent diverger sur la qualité organoleptique des différents cépages, la réalité démontre que toute nouveauté se doit d'être dans la ligne de la tradition d'une région en lien avec les références gustatives qui y ont été établies pour y être bien accueillies.

Dans le Bassin lémanique le Chasselas domine largement l'encépagement où il représente, avec le Pinot noir et le Gamay, 81 % des surfaces viticoles. En y ajoutant les deux cépages suivants dans l'ordre d'importance, soit le Gamaret et le Garanoir, la proportion augmente à 88 %.

Dès lors, pour que des nouveautés puissent y trouver leur place, elles devraient soit correspondre à ces notes gustatives, soit y être complémentaires sans les renier. Toutefois, face à l'attente sociétale de réduction des intrants phytosanitaires, l'acceptation par le consommateur de cépages aux profils aromatiques similaires à ceux des *Vitis vinifera* traditionnels, mais qui ne nécessitent plus de traitement, ou nettement moins, est un enjeu capital pour la viticulture vaudoise et suisse.

3.5 Projet de création de cépages résistants entre l'Agroscope et la DGAV

En 2011, l'Agroscope, sous la responsabilité d'un collaborateur ayant rejoint depuis la DGAV, a signé une convention de co-obtention avec l'INRAe de Colmar qui est le Centre national français de la création de cépages résistants aux maladies fongiques.

L'objectif souhaité dans l'établissement de cette convention est de pyramider les gènes de résistance d'origines différentes (INRAe de *Muscadinia rotundifolia* et Agroscope de Bronner entre autres de *V. amurensis*) afin de garantir la résistance des cépages à long terme. Le programme découlant de cette convention a été nommé RESDUR, pour RESistance DURable.

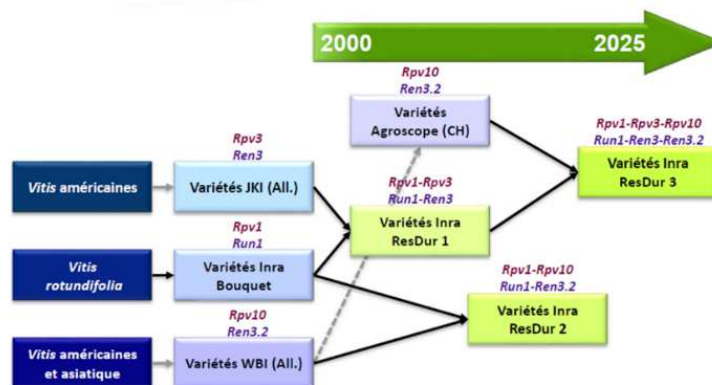
De ce programme RESDUR, l'INRAe a obtenu deux populations en collaboration identique avec les instituts de Freiburg et de Geilweilerhof en Allemagne. Certains descendants totalement résistants de ces deux populations, avec deux gènes de résistance au mildiou et deux à l'oïdium, ont été croisés avec les cépages Divico et Divona.

Il en résulte plus de 80 cépages RESDUR3 qui sont actuellement en évaluation à l'Agroscope de Pully, avec la perspective de diffuser, à l'avenir, 3 à 5 nouveaux cépages totalement résistants.

Les vins issus des cépages RESDUR3 ont été évalués par un panel d'œnologues en 2021 dans les différentes régions de Suisse et à Marcelin pour le canton de Vaud. Le schéma ci-après résume ce projet de développement. Les acronymes Ren et Run sont les différents gènes de résistance à l'oïdium, Rpv au mildiou.

Le programme Inra ResDur

Un processus incrémental avec des partenariats multiples



Dans une convention de collaboration signée entre l'INRAe, l'Agroscope et la DGAV en 2021, il est prévu que les croisements d'absorption soient régularisés pour l'utilisation des génotypes les plus intéressants. Le but est de les croiser avec les cépages traditionnels vaudois et suisses, soit le Chasselas, le Pinot noir, le Gamay et le Merlot, selon le planning ci-dessous :

2019-2022 : réalisation des croisements

2022-2027 : sélection intermédiaire

2028-2033 : sélection finale.

L'objectif étant d'obtenir des cépages les plus proches possibles des cépages traditionnels, mais qui ne nécessiteraient pratiquement plus de traitements. Ces cépages porteront des noms différents des cépages traditionnels.

3.6 Soutien financier à la plantation de cépages résistants

La révision de l'ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles de 2022 propose d'accorder un soutien financier à la plantation de variétés « robustes » de vignes. Si la définition de ce qui sera considéré comme une variété « robuste » est encore en cours de validation à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le principe même de soutien à des variétés nécessitant peu ou pas de traitements phytosanitaires est louable.

Toutefois, au travers d'un soutien financier direct à la plantation de cépages « robustes » ou résistants en 2023, l'État prend un risque considérable. En effet, en tenant compte des cépages actuellement disponibles, outre le Divico et le Divona qui sont correctement documentés et suscitent de l'intérêt également à l'étranger, le choix pour les exploitants peut-être extrêmement difficile.

Le choix des cépages à planter incombe pleinement aux exploitants qui, sans autre accompagnement et documentation concernant les caractéristiques des cépages proposés, doivent être pleinement convaincus par leurs futurs produits et en imaginer la valorisation.

Enfin, sans un certain accompagnement décisionnel étatique, le risque d'assister à des cultures de cépages fantaisistes qui pourraient mener à un éclatement total de l'offre de vin sur un marché déjà très compliqué ne peut être exclu.

4. REPONSES AUX PROPOSITIONS DU POSTULAT

Le postulat aborde une thématique importante pour la viticulture et son avenir, en particulier de nos jours où le recours aux produits phytosanitaires doit diminuer et où le changement climatique tend à provoquer des perturbations ayant des répercussions biologiques imprévues.

Les données présentées aux chapitres précédents visent à établir une vue d'ensemble de la situation actuelle. Ci-dessous, figurent les réponses aux propositions du postulat.

Encourager et promouvoir la culture des cépages résistants dans les stations de recherches du canton et dans les différents domaines du canton (proposition 1 et 2).

Comme indiqué au point 3.2 ci-dessus, les cépages résistants sont cultivés et étudiés tant à Marcelin qu'à Pully et activement développés à l'Agroscope.

Encourager la culture de ces cépages auprès des acteurs de la viticulture, en particulier au travers de formations, de vulgarisation ainsi que d'accompagner les vigneronns avec des conseil techniques pendant les premières années de plantation (proposition 3 et 4).

Le point 3.3 du présent rapport démontre que le canton est directement impliqué dans l'encouragement de la culture de cépages résistants. Le sujet fait par ailleurs partie intégrante de la formation initiale des futurs professionnels de la vigne et est aussi au programme des cours de formation continue pour les professionnels établis.

Finalement, l'ensemble des acteurs a accès aux informations sur les cépages résistants par le biais de la vulgarisation dispensée par ProConseil.

Intensifier la recherche, déjà en cours, de nouveaux cépages résistants adaptés à nos conditions (proposition 5).

Le projet de création de cépages résistants est décrit au point 3.5. Sans entrer dans les détails de la complexité des processus nécessaires à la réalisation des croisements et à la sélection, il met en lumière la temporalité indispensable au processus de mise à disposition d'un nouveau cépage.

Considérant que la recherche en cours a pour perspective de proposer 3 à 5 nouveaux cépages totalement résistants entre 2028 et 2033, les autorités cantonales estiment qu'avant d'envisager une intensification de la recherche, il est primordial d'évaluer les résultats escomptés de la recherche en cours.

5. CONCLUSION

Le présent rapport montre que la question de l'élaboration de cépages résistants s'est posée il y a longtemps déjà. Compte tenu de l'exigence de réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les cultures, il est légitime de réactualiser la pratique agricole en la matière.

Toutefois, il est impératif de ne pas répéter les erreurs des premiers hybrides avec une production viticole de qualité organoleptique peu convaincante.

Dès lors, l'expérimentation en cours à l'Agroscope et sur les domaines de l'État de Vaud accueillant des cépages résistants est essentielle dans le processus de sélection et d'accompagnement pour les vignerons.

La perspective d'un accompagnement financier à la plantation de cépages résistants ou « robustes » est louable, toutefois, dans l'optique de sa mise en place en 2023 déjà, il sera impératif de veiller à ce que la diversité et la fantaisie ne deviennent pas la norme, au risque de déstabiliser encore plus le marché.

Si le présent postulat a eu l'avantage de soulever des questions pertinentes, le Conseil d'État espère avoir démontré, au travers du présent rapport, que les pouvoirs publics, tant fédéraux que cantonaux, y répondent déjà pleinement par la recherche et l'expérimentation menées dans le Canton.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 22 février 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat